

2024 DSP 62 Subvention (185 000 euros) et convention avec l'association CPTS Paris 14 (14^e) pour la rénovation de ses locaux dans le cadre du budget participatif.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et l'objectif de garantir un égal accès aux soins à tous les Parisiens ont été affirmés dès 2014 par le Conseil de Paris comme des principes fondamentaux de la politique de santé conduite par la collectivité parisienne. La baisse de la démographie médicale en France sous l'effet de 40 ans de *numerus clausus* a été largement documentée et commentée. La crise à laquelle elle aboutit aujourd'hui est inquiétante, alors que le vieillissement de la population, le creusement des inégalités sociales, le poids croissant des maladies chroniques et le « virage ambulatoire » à l'hôpital requièrent plus que jamais une offre de soins primaires accessible, dense et coordonnée dans tous les quartiers.

L'intérêt d'avoir une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) très active sur un territoire où apparaît clairement une démographie médicale fragile et défavorable, en lien très étroit avec le tissu local - associatif, libéral ou hospitalier - ainsi qu'agissant en véritable partenaire de la Mairie d'arrondissement est indéniable.

C'est dans ce cadre que je vous sou mets ce projet de délibération qui a pour objet l'attribution d'une subvention globale d'investissement de 185 000 € pour la rénovation des locaux de la CPTS 14 qui vient d'investir ses nouveaux locaux au 1 rue Taunay dans le 14^{ème} arrondissement de Paris. L'association souhaite modifier l'espace de circulation et créer des espaces dédiés (espace de travail en commun, salle de réunion modulable, zone d'accueil, salle de détente et de restauration, ateliers destinés aux usagers) afin de fluidifier l'organisation et faciliter la réalisation de ses missions.

Le projet consiste à renforcer l'ancrage local et le partenariat de la CPTS dans le but d'améliorer l'accès au soin, de fluidifier les parcours, de réaliser des actions de prévention et participer à la gestion de crise sanitaire, de renforcer la qualité et la pertinence des soins et enfin d'accompagner les professionnels de santé.

Les détails concernant l'ensemble du projet (horaires d'ouverture, organisation générale, partenariats territoriaux...) figurent dans la fiche de présentation jointe à la présente délibération.

L'association CPTS 14 sollicite la Ville de Paris pour le financement des travaux de rénovation de ses locaux pour un montant de 185 000 €, soit 86% du coût total de l'opération qui s'élève à 214912 €, dans le cadre du budget participatif.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- D'accorder une subvention d'investissement globale d'un montant de 185 000 € à l'association CPTS Paris 14 pour l'aménagement des locaux de la CPTS 14 dans le 14^{ème} arrondissement ;
- De m'autoriser à signer avec l'association CPTS Paris 14 la convention pluriannuelle correspondante, dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris